

Conformément aux articles R4515-1 à R4515-11 du Code du Travail, remplaçant l'arrêté du 26 avril 1996 pris en application de l'article R237-1 du code du travail et portant adaptation de certaines règles de sécurité applicables aux opérations de chargement et de déchargement effectués par une entreprise extérieure.

ENTREPRISE D'ACCUEIL	ENTREPRISE DE TRANSPORT
<input checked="" type="checkbox"/> BETON DES OLNES 9 rue Edouard Belin 85340 OLNES SUR MER	Raison sociale : Ets GARANDEAU Frères Transporteur : GARANDEAU Adresse : Chamblac 16370 Val de Gagne Tél : 0548834447 Mail : transport@groupe-garandeau.com <i>Nota : Le transporteur s'engage à :</i> <ul style="list-style-type: none"> Communiquer le présent protocole à ses salariés et sous-traitants concernés par la(les) opérations. Nous communiquer la liste des sous-traitants auxquels il fait appel et auxquels il a transmis le présent protocole. Veiller à ce que les conducteurs des véhicules soient en mesure de présenter ce protocole de sécurité à tout moment.
<input checked="" type="checkbox"/> BIV CHAVAGNE Rue du Bosquet - ZA des Fontenelles 35310 CHAVAGNE	
<input type="checkbox"/> PPL Z.I Rue des Grands Moulins ST GEORGES DE MONTAIGU 85600 MONTAIGU VENDEE	
<input checked="" type="checkbox"/> CHB <i>Valable pour tous les sites de l'entité</i>	
<input checked="" type="checkbox"/> BETON DU POHER <i>Valable pour tous les sites de l'entité</i>	
<input checked="" type="checkbox"/> EDYCEM BETON <i>Valable pour tous les sites de l'entité</i>	
<input checked="" type="checkbox"/> AUDOIN ET FILS BETONS <i>Valable pour tous les sites de l'entité</i>	

ACCES A NOS SITES

Les adresses de nos différents sites sont disponibles en annexe.
Chaque site dispose d'un plan de circulation à l'entrée permettant au chauffeur d'en prendre connaissance et d'appliquer les consignes de ce plan.

HORAIRE OUVERTURE SITE		
Horaires	Se renseigner auprès du contact de l'entreprise d'accueil avant toute intervention	

DOCUMENTS SPECIFIQUES

LE CHAUFFEUR DOIT AVOIR EN SA POSSESSION TOUS LES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES (PERMIS DE CONDUIRE, AGREMENT ...)

LE CHAUFFEUR DOIT AVOIR EN SA POSSESSION UN BORDEREAU DE LIVRAISON OU UN BON DE TRANSPORT CONCERNANT L'OPERATION

LE CHAUFFEUR DOIT AVOIR EN SA POSSESSION LE CONTRAT DE LOCATION (SI CONCERNE)

TYPE D'OPERATIONS		
DECHARGEMENT <input checked="" type="checkbox"/> CHARGEMENT <input checked="" type="checkbox"/>	PAR L'ENTREPRISE DE TRANSPORT <input checked="" type="checkbox"/> PAR L'ENTREPRISE D'ACCUEIL <input checked="" type="checkbox"/>	OPERATIONS REPETITIVES OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

NATURE DE LA MARCHANDISE A CHARGER OU DECHARGER

PULVERULENTS
 ADJUVANTS LIQUIDES
 GRANULATS
 BETON FRAIS
 Autres (préciser) : _____

Matière dangereuse au sens de la réglementation ADR : OUI NON

CONDITIONNEMENT DE LA MARCHANDISE

Vrac
 Palettes
 Cuves
 Benne
 Autres (préciser) : _____

**VEHICULES DE TRANSPORT ET MATERIEL DE MANUTENTION
CARACTÉRISTIQUES DU OU DES VÉHICULES INTERVENANTS**

- Camion- Citerne
- Camion banane
- Camion plateau
- Camion haillon
- Camion-benne
- Camion-toupie
- Mixopompe
- Camion bâché
- Autres (préciser) : _____

MATERIEL MOBILE SUR CAMION :

- Tapis
- Malaxeur pompe
- Grue auxiliaire
- Transpalette manuel
- Diable
- Hayon élévateur
- Pompe

INSTALLATIONS / MATERIEL DE L'ENTREPRISE D'ACCUEIL
Fixes de l'entreprise

- Case au sol pour granulats
- Trémie réception granulats au sol
- Trémie réception granulats sur rampe
- Silos avec système de sécurité de remplissage
- Cuves de stockage adjuvants avec système de remplissage
- Poste de chargement béton
- Poste de chargement anhydrite
- Cuves à produits pétroliers

Mobiles dans l'entreprise

- Chariot élévateur
- Chariot télescopique
- Chargeuse
- Transpalette
- Autres (préciser) : _____

L'entreprise d'accueil et l'entreprise de transport s'engagent à n'utiliser que du matériel conforme à la réglementation, régulièrement vérifié et entretenu.

Le personnel doit être formé et habilité à les utiliser

Interdiction formelle d'utiliser du matériel appartenant à la société d'accueil sauf autorisation écrite

Type de matériel obligatoire

- Détecteur de ligne (tapis, pompe)
- Avertisseur sonore de recul
- Autre (à préciser) :

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE OBLIGATOIRES

Vos chauffeurs doivent être munis de leurs équipements de protection individuelle et les porter dès la descente du camion et lors de ses interventions sur le site de l'entreprise d'accueil.

Le port du short est INTERDIT sur nos sites, tout au long de l'année.

- Chaussures de sécurité
- Casque (et non casquette)
- Tenue Haute visibilité
- Gants de manutention
- Lunettes de protection
- Protections auditives
- Autres : à préciser _____



En cas de non-respect du port des équipements de protection, le chauffeur se verra refuser l'accès au site

CONSIGNES DE SECURITE GENERALES

Le chauffeur de l'entreprise de transport doit se présenter à l'accueil du site avant toute opération
Le chauffeur doit se coordonner avec le personnel d'Edycem avant toute opération de chargement/déchargement et lui signaler ensuite son départ.



Interdiction de fumer/vapoter hors zones prévues à cet effet
Interdiction d'introduire sur notre site des boissons alcoolisées et des substances illicites
Une demande d'Autorisation de procéder à des contrôles d'alcool et de drogues sur votre personnel « chauffeurs » vous a été transmise, elle doit nous être retournée avec ou sans accord.



Les chauffeurs de poids-lourds intervenant sur le site d'accueil disposent d'un permis de conduire valide adapté au véhicule qu'il conduit et de la carte de qualification de conducteur et d'habilitation spécifiques de type AIPR...



IDENTIFICATION DES RISQUES INHERENTS AUX ACTIVITES ET MESURES ASSOCIEES

LISTE DES RISQUES	MESURES PREVENTIVES ASSOCIEES
<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Collision avec d'autres véhicules (télescopique, camion-benne, véhicules particuliers, camions toupies, Chargeuse...) <input checked="" type="checkbox"/> Collision/Ecrasement (avec) des piétons 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Le code de la route est applicable sur l'ensemble du site pour tous les véhicules automoteurs. <input checked="" type="checkbox"/> Le plan de circulation doit être respecté et en particulier le sens de circulation, les signalisations de priorité, stop, zones de parking et de chargement déchargement. <input type="checkbox"/> Les livraisons en bord de route sont interdites sauf si autorisation de voirie demandée au préalable <input checked="" type="checkbox"/> La limitation de vitesse de 10 km/h sur l'ensemble du site est à respecter. <input checked="" type="checkbox"/> Les engins de manutention de l'établissement sont prioritaires sur les piétons et sur les voies de circulation. <input checked="" type="checkbox"/> Ne pas utiliser son téléphone portable lors des phases de chargement/déchargement ou circulation <input checked="" type="checkbox"/> Il est interdit de circuler seul sur le site en dehors de zones de chargement et de déchargement <input checked="" type="checkbox"/> Lors des manœuvres, s'assurer d'une visibilité maximale, surtout en marche arrière. S'assurer de l'absence d'engins de manutention, de véhicules ou de personnel à proximité. <input type="checkbox"/> Lors des manœuvres, garder toujours dans votre champ de vision la personne qui vous guide, sinon vous pourriez l'écraser. <input type="checkbox"/> Interdiction de rouler sur le site, les portes arrière du camion ouvertes <input checked="" type="checkbox"/> Pendant le chargement, le chauffeur doit rester dans sa cabine ou dans la zone d'attente chargement prévu à cet effet. <input type="checkbox"/> Repositionner les bâches et poteaux/ridelles uniquement sur ordre du cariste
<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Coupure, piqûre, coincement, blessure... 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Le port des gants est obligatoire lors de toute opération (bâchage, débâchage, chargement, déchargement, mise en place des goulottes...). <input checked="" type="checkbox"/> Le port du casque (et non de la casquette) est obligatoire dès la descente du camion.

LISTE DES RISQUES	MESURES PREVENTIVES ASSOCIEES
<input checked="" type="checkbox"/> Basculement de la benne/citerne	<input checked="" type="checkbox"/> S'assurer de l'alignement de la benne et du tracteur avant de décharger <input checked="" type="checkbox"/> Interdiction de décharger 2 camions côte à côte – distance de sécurité à respecter <input checked="" type="checkbox"/> S'assurer de l'absence de personnel, engin, véhicule dans le périmètre de sécurité de chute de la citerne/benne <input checked="" type="checkbox"/> Lors du vidage de la benne, rester dans la cabine, continuer à porter la ceinture de sécurité et maintenir la porte de la cabine fermée <input type="checkbox"/> Lors du vidage de la citerne basculante, surveiller le déchargement à l'arrière de la citerne, la zone latérale est proscrite <input checked="" type="checkbox"/> Serrage du frein de parking <input type="checkbox"/> Mise en place des béquilles si camion avec citerne basculante <input checked="" type="checkbox"/> Ne pas rouler benne levée sur le site d'accueil <input checked="" type="checkbox"/> En cas de vents violents ou de conditions météorologiques extrêmes, des mesures particulières pourraient être prises, et le vidage de la benne reporté
<input checked="" type="checkbox"/> Electrocuton	<input checked="" type="checkbox"/> Examiner l'environnement aérien sur site et sur chantier avant de lever une citerne, benne, d'actionner bras, tapis sur camion toupies <input checked="" type="checkbox"/> Respecter les distances de sécurité par rapport aux réseaux électriques aériens <input type="checkbox"/> Respecter la procédure du détecteur de ligne aérienne présent sur le camion
<input type="checkbox"/> Brûlures, Rougeurs, allergies liées au béton frais	<input type="checkbox"/> Le port des gants étanches et des lunettes est obligatoire lors de la phase de nettoyage ou pour toute manipulation de béton <input type="checkbox"/> Le port des shorts est interdit quel que soit la saison <input type="checkbox"/> En cas de projection de béton sur les yeux ou la peau, rincer immédiatement et abondamment la peau ou les yeux à l'eau claire, pendant 15 minutes.
<input checked="" type="checkbox"/> Chutes de hauteur	<input checked="" type="checkbox"/> Interdiction formelle de monter sur des murets ou autres installations en hauteur de l'entreprise d'accueil <input checked="" type="checkbox"/> Utiliser les équipements appropriés pour les travaux en hauteur <input checked="" type="checkbox"/> Interdiction formelle d'utiliser des équipements de l'entreprise d'accueil <input checked="" type="checkbox"/> Il est de la responsabilité de l'entreprise de transport de mettre en œuvre toutes les mesures de prévention adaptées pour limiter le risque de chutes.
<input checked="" type="checkbox"/> Glissades, chutes de plain-pied liées au sol glissant et humide	<input checked="" type="checkbox"/> Le port des chaussures de sécurité est obligatoire dès la descente du camion. <input checked="" type="checkbox"/> Se déplacer sans précipitation, sans courir <input type="checkbox"/> Le lavage des camions ne se fait que sur les aires de lavage dédiées sur site.
<input checked="" type="checkbox"/> Noyades, ensevelissement dans les bassins	<input checked="" type="checkbox"/> Interdiction de s'approcher ou entrer dans les zones de bassins de récupération des eaux (process, ruissellement, lavages camions...) <input checked="" type="checkbox"/> Respecter l'identification présente sur site
<input type="checkbox"/> Collision, renversement lors de la circulation routière avec un Camion-Toupie	<input type="checkbox"/> Respecter de manière permanente le code de la route <input type="checkbox"/> Prendre les ronds-points et virages à très faible vitesse car le centre de gravité des camions-toupies est élevé <input type="checkbox"/> Garder les distances de sécurité devant et sur les côtés <input type="checkbox"/> Adapter sa vitesse aux conditions météorologiques <input type="checkbox"/> Contrôler régulièrement l'état du véhicule et vous assurer de sa conformité <input type="checkbox"/> Ne pas rouler en surcharge
<input type="checkbox"/> Risques liés à la manipulation/manutention de produits chimiques	<input type="checkbox"/> S'adresser au personnel de l'entreprise d'accueil avant toute intervention <input type="checkbox"/> Vérifier avant tout dépotage que le produit est bien celui déjà présent dans la cuve/silo... <input type="checkbox"/> Porter les EPI adaptés (gants, lunettes...)
<input type="checkbox"/> Risques liés au déchargement sous pression	<input type="checkbox"/> La surveillance du dépotage est impérative durant tout le processus <input type="checkbox"/> Vérifier avant tout dépotage le volume disponible dans le silo <input type="checkbox"/> Vérifier la pression de dépotage. Elle ne doit jamais excéder 1.2 bars. <input type="checkbox"/> Interdiction stricte de déplacer une citerne sous pression, dégazage possible sur site et non dans le silo <input type="checkbox"/> Obligation d'utiliser les câbles anti-fouet lors du dépotage

LISTE DES RISQUES	MESURES PREVENTIVES ASSOCIEES
<input type="checkbox"/> Pollution des eaux	<input type="checkbox"/> Le lavage des camions ne se fait que sur les aires de lavage dédiées avec interdiction de laver sur chantier ou dans l'espace public. <input type="checkbox"/> Pour tout retour béton, voir avec le personnel de l'entreprise d'accueil quelles sont les consignes à mettre en œuvre. <input type="checkbox"/> Il est interdit de vidanger ou vider quelconque produit dans les réseaux d'eaux pluviales ou d'eaux usées <input type="checkbox"/> En cas de fuite sur un véhicule (huile, produit chimique, gasoil), prévenir immédiatement le personnel de la zone qui vous indiquera les consignes à suivre
<input checked="" type="checkbox"/> Bruit	<input checked="" type="checkbox"/> Le port de protections auditives est obligatoire sur la centrale et sur chantier
<input checked="" type="checkbox"/> Incendie/explosion	<input checked="" type="checkbox"/> Il est interdit de fumer dans tous les locaux et aux abords des zones de stockage de produits inflammables. <input type="checkbox"/> En cas de déchargement de citerne de produits pétroliers, la prise de terre existante doit être raccordée au camion-citerne.
<input checked="" type="checkbox"/> Responsabilité du site d'accueil	<input checked="" type="checkbox"/> Il est interdit de prendre sa pause ou de stationner son véhicule sur le site de l'entreprise d'accueil plus longtemps que ce que l'opération ne l'exige, excepté pour les chauffeurs des locatiers qui y sont autorisés.
<input checked="" type="checkbox"/> Ecrasement par le camion	<input checked="" type="checkbox"/> Tout déplacement sur le site se fait portes fermées et ceinture bouclée
Autres risques à spécifier : _____	<input type="checkbox"/> _____ <input type="checkbox"/> _____ <input type="checkbox"/> _____
Autres risques à spécifier : _____	<input type="checkbox"/> _____ <input type="checkbox"/> _____ <input type="checkbox"/> _____

**Des consignes de sécurité transporteur (I HSE 01.13) et modes opératoires sont associées à ce protocole.
Ceux-ci doivent être pris en compte et respectés.**

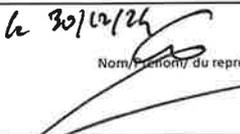
EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE

Alerter immédiatement un salarié du site
Faire appeler les secours avec le numéro d'urgence adapté à la situation :
 Incendie : 0 (pour sortir si téléphone Edycem) 18
 Accident : 0 (pour sortir si téléphone Edycem) 15, 112 (portable)



En cas d'incendie, prévenir le personnel Edycem et se rendre au point de rassemblement du site

ENGAGEMENT

ENTREPRISE D'ACCUEIL :	ENTREPRISE DE TRANSPORT
TOUTES LES ENTITES D'EDYCEM	« M'engage à faire respecter les mesures mentionnées dans ce document et à en informer mon personnel et mes sous-traitants »
 Carole REMBAUD 2024.12.19 18:06:56 +01'00'	 GARANDEAU FRERES SAS Siège Social : 2 route des Blangs - Charvres-Richemont 16370 VAL DE COGNAC Siret 775 563 273 00017 - APE 4673 A Tél : 05 45 83 24 11

